

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/047

Genève, le 14 avril 2023

CONCERNE :

CHINE

Programme d'échange de talents à l'intention des autorités scientifiques de la CITES (TESA) –
Appel à candidatures

1. La présente notification est publiée à la demande de la Chine.
2. Afin de célébrer le 40^e anniversaire du Comité scientifique des espèces en danger (ESSC) de la République populaire de Chine, l'autorité scientifique chinoise, la Chine a lancé un programme d'échange de talents à l'intention des autorités scientifiques CITES, le TESA.
3. L'objectif principal de cette initiative consiste à renforcer les capacités des autorités scientifiques, conformément au rôle des autorités scientifiques tel qu'il a été défini dans le texte de la Convention ainsi que dans la résolution Conf. 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques*.
4. Le TESA est financé et accueilli par l'Académie des sciences de Chine (CAS) et organisé par l'ESSC. L'ESSC participera à des échanges scientifiques et à des travaux de recherche collaboratifs dans le cadre de son mandat. Les domaines que le TESA devra couvrir en priorité, conformément aux décisions et résolutions de la CITES ainsi qu'à la Vision de la stratégie CITES 2021-2030, seront identifiés et communiqués au Secrétariat.
5. Quatre à cinq sessions de recherche devraient être programmées dans le cadre du TESA sur la période 2023-2025. Pour chaque session de recherche, un ou deux chercheurs seront invités à entreprendre des projets de recherche collaboratifs en Chine, pour une durée de trois mois. La Bourse internationale du Président du CAS à l'intention des chercheurs invités fixera les critères de financement/parrainage pour le TESA. La bourse comprendra un billet aller-retour en classe économique, une assurance maladie et une allocation mensuelle de 20 000 à 30 000 RMB (2 857 à 4 286 USD) par mois pour couvrir les dépenses courantes à Beijing, en Chine.
6. De plus amples détails sur les termes, les conditions d'éligibilité et le calendrier indicatif du TESA 2023-2025 sont disponibles en **annexe 1** de la présente notification.
7. Les Parties et les parties prenantes concernées sont encouragées à désigner des candidats pour la première phase de cette initiative TESA, en remplissant le formulaire figurant en **annexe 2** de la présente notification et en l'envoyant avant le 30 juin 2023 à ccites@ioz.ac.cn.

Programme d'échange de talents à l'intention des autorités scientifiques de la CITES (TESA)

VUE D'ENSEMBLE, CONDITIONS ET PLAN DE TRAVAIL

1. Objectif

Au fil des ans, de nombreuses initiatives de renforcement des capacités ont été déployées dans le contexte de la CITES, telles que le Collège virtuel CITES créé par le Secrétariat CITES, les 14 sessions du cours de maîtrise à l'Université internationale d'Andalousie en Espagne, le matériel de formation CITES sur CD-ROM et le site Web de la CITES, ainsi que les 12 séminaires de formation de Hangzhou organisés par la Chine à l'intention des Parties CITES d'Asie et d'Afrique, pour n'en citer que quelques-unes. Le nombre croissant d'échanges bilatéraux et d'activités de formation des services de lutte contre la fraude a en outre grandement facilité la mise en œuvre de la Convention.

La résolution Conf. 19.2, *Renforcement des capacités*, adoptée lors de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19), invite les Parties à veiller à intégrer le renforcement des capacités, y compris l'assistance ciblée, technique, en matière de lutte contre la fraude et de respect de la Convention, aux programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux pertinents. Ces efforts seront particulièrement utiles aux Parties qui sont confrontées à des difficultés diverses et spécifiques dans l'accomplissement de leur rôle et de leurs fonctions mandatés par la CITES.

Suite aux appels de la résolution Conf. 19.2, à l'initiative « la ceinture et la route » du gouvernement chinois et au cadre de coopération Sud-Sud de l'ONU, la Chine a lancé le programme d'échange de talents à l'intention des autorités scientifiques de la CITES (TESA) afin d'appuyer les efforts de renforcement des capacités de la CITES.

Le TESA est conçu pour favoriser les échanges en personne entre les membres du personnel de certains organismes scientifiques, les travaux de recherche scientifique conjointe, ainsi que la préparation de rapports et de documents scientifiques. L'objectif principal du programme est de développer et de renforcer les capacités des autorités scientifiques afin de promouvoir la coopération technique, comme le prévoient le texte de la Convention, la résolution Conf. 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques*, et la résolution Conf. 19.2, *Renforcement des capacités*. Le programme contribuera également à la création de partenariats scientifiques visant à assurer la conservation des espèces sauvages.

2. Stratégie et budget

Le Programme d'échange de talents à l'intention des autorités scientifiques de la CITES (TESA), financé et accueilli par l'Académie des sciences de Chine (CAS), est organisé par le Comité scientifique des espèces en danger (ESSC) de la République populaire de Chine, l'autorité scientifique chinoise.

L'ESSC participe à des échanges scientifiques et à des travaux de recherche collaboratifs dans le cadre de son mandat. L'ESSC identifiera les domaines à étudier en priorité, conformément aux résolutions et décisions de la CITES et à la Vision de la stratégie CITES 2021-2030, et les communiquera au Secrétariat CITES. Le Secrétariat informera les Parties du programme par le biais de notifications aux Parties.

La première phase du programme TESA vise à organiser 4 à 5 sessions sur la période 2023-2025. Pour chaque session, un ou deux chercheurs seront invités à entreprendre des projets de recherche collaboratifs en Chine, pour une durée de trois mois. La Bourse internationale du Président du CAS à l'intention des chercheurs invités fixera les critères de financement/parrainage pour le TESA. La bourse comprendra un billet aller-retour, une assurance maladie et une allocation mensuelle de 20 000 à 30 000 RMB par mois pour couvrir les dépenses courantes à Beijing, en Chine.

Les Parties sont invitées à proposer des candidats pour la première phase du programme TESA, qui se tiendra sur la période 2023-2025.

3. Domaines de recherche prioritaires

Le projet encourage la recherche dans les domaines suivants :

- a. Les évaluations spécifiques aux espèces, telles que l'évaluation du statut d'espèce menacée, la préparation de propositions d'amendement des annexes, la réalisation d'examens périodiques des annexes de la CITES ;
- b. Les avis de commerce non préjudiciable (ACNP), y compris les études de cas, les lignes directrices, l'application des connaissances locales et traditionnelles aux ACNP, et la gestion communautaire de la conservation ;
- c. Le suivi et l'analyse du commerce international des espèces sauvages, l'étude du commerce important ;
- d. La promotion de l'intégration des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la génomique, les capteurs en réseau, l'ADN environnemental, etc., aux questions scientifiques abordées par la CITES.

4. Éligibilité

La première phase du programme TESA devrait permettre de financer la participation d'environ 10 chercheurs sur une période de CINQ sessions. Les candidats doivent être titulaires d'un master ou d'un diplôme supérieur. Parmi ceux-ci, la priorité sera accordée aux membres du personnel des autorités scientifiques des pays inclus dans l'initiative « la ceinture et la route », les pays en développement comptant pour 80 % des participants et la parité hommes-femmes faisant l'objet d'une attention particulière.

Les résultats scientifiques feront l'objet d'une publication ou d'une soumission officielle par le personnel dans les trois ans suivant le programme d'échange. La première phase du TESA devrait permettre de produire 8 rapports qui viendront appuyer les avancées scientifiques de la Convention et répondront aux difficultés d'application rencontrées par les Parties.

La première phase permettra d'établir le Partenariat scientifique CITES pour la conservation des espèces sauvages et ouvrira la voie à la mise en œuvre de la deuxième phase du TESA.

5. Calendrier provisoire des travaux pour 2023

SUJET	MESURES CLÉS	RESPON-SABLE(S)	CALENDRIE R INDICATIF
(1) PROCESSUS DE CANDIDATURE	Soumission des avant-projets de recherche et du temps d'échange espéré en Chine.	Candidat(s)	Fin juin 2023
	Examen des candidatures et sélection des candidats.	ESSC	Juillet 2023
	Rapport à l'Académie des sciences de Chine sur les progrès accomplis.	ESSC	Août 2023
PREMIÈRE SESSION DE RECHERCHE TESA 2023			
(2) FORMALITÉS	Obtenir l'approbation de l'Académie des sciences de Chine, effectuer les procédures pour venir en Chine et organiser le voyage.	Personnel et ESSC	À partir de septembre 2023
(3) ÉCHANGE ET RECHERCHE	Mise en œuvre de la première session du TESA.	Personnel et ESSC	Sep-Nov 2023
	Résumer les progrès et l'expérience de la mise en œuvre de la première session et procéder à des ajustements, si nécessaire.	ESSC	Fin 2023
	Rapport à l'Académie des sciences de Chine sur les progrès accomplis.	ESSC	Fin 2023
DEUXIÈME SESSION DE RECHERCHE TESA 2024*			
	*Voir les détails dans le plan de travail trimestriel en section 6.		

6. Plan de travail trimestriel 2023-2025

#	Activité	Point de contrôle	Q1	Q2	Q3	Q4	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q
1	Déterminer le plan de travail et les domaines connexes	Plan de travail												
2	Publicité et réunions	Notification												
3	Applications	Liste des chercheurs												
4	Formalités	Contrats et visas												
5	● Première session de l'échange	Rapport de recherche												
6	Résumé et compte-rendu	Résumé												
7	Formalités	Contrats et visas												
8	● Deuxième session de l'échange	Rapport de recherche												
9	Formalités	Contrats et visas												
10	● Troisième session de l'échange	Rapport de recherche												
11	Résumé et compte-rendu	Résumé												
12	Formalités	Contrats et visas												
13	● Quatrième session de l'échange	Rapport de recherche												
14	Formalités	Contrats et visas												
15	● Cinquième session de l'échange	Rapport de recherche												
16	Résumé et compte-rendu	Résumé												
17	Créer des partenariats scientifiques, faire progresser la deuxième phase	Célébration												